

# ACTION 18 DEVELOPPER LA SOLIDARITE ENTRE LES ESPACES URBAINS ET RURAUX

## Type d'action

- > Action sous compétences Bourges Plus
- > Action partenariale
- > Action pédagogique

## CONTEXTE LOCAL

Sur le territoire de Bourges Plus, le développement de la solidarité doit tendre vers un partage équitable entre habitants, des avantages et des services présents sur le territoire : accès à l'emploi, aux ressources, à la santé, à la qualité de vie, au sport et à la culture.

## Résultat attendu

- > Développer la coopération entre espace urbain et rural.

## DESCRIPTIF

- Identifier les axes de mutualisations possibles entre l'Agglomération et les communes. Cette mutualisation passe par des échanges de procédés (SIG communautaire...) et/ou de bonnes pratiques ou bien encore par une mutualisation des équipements collectifs.

## PILOTE

- Bourges Plus ;
- Elu référent : D. GERAUDEL, service concerné = Service du Développement Territorial.

## PARTENAIRES

Les 14 communes.

## Calendrier prévisionnel

2011-2015

- Identification des axes de mutualisations

## BUDGET PRÉVISIONNEL

A définir selon axes retenus de mutualisations identifiés.

### Finalités du cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable concernées par l'action

	La lutte contre le changement climatique
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
✓	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
✓	L'épanouissement de tous les êtres humains
	Une dynamique de développement suivant des modes de productions et de consommations responsables